

Représentation des milieux économiques dans les commissions cantonales : quelle place pour les entreprises signataires de CCT ?

Le suivi du développement économique dans notre Canton est confié, outre au département et aux services compétents en la matière, à une kyrielle de commissions plus ou moins permanentes.

Ces commissions traitent de sujets aussi divers que la formation, l'innovation ou encore le contrôle du marché du travail. Dans ces commissions siègent régulièrement des représentants de l'Etat et des partenaires sociaux.

Parmi ces derniers, les milieux patronaux sont représentés soit par des associations (Fer-JU, CCIJ à titre d'exemples) ou par des entrepreneurs en prise plus directe avec la réalité du terrain.

De plus, le département de l'économie organise, à quelques reprises dans le courant d'une législature, des voyages d'affaires et de prospection économique à l'étranger, visant à ouvrir des marchés émergents aux entreprises de la région. Des entrepreneurs y sont naturellement invités.

Le Gouvernement jurassien prévoit, dans le volet économique de ses programmes de législature, de «favoriser le partenariat social et les Conventions collectives de travail ».

Pourtant, une analyse grossière de la représentation des milieux patronaux dans les commissions cantonales ou lors de voyages prospectifs à l'étranger, donne la sensation que les milieux patronaux tournés vers le partenariat social et donc signataires d'une CCT, ne représentent que la portion congrue de cette représentation, en particulier en ce qui concerne le secteur industriel.

Mais loin de porter un jugement définitif sur la base d'impressions, nous adressons les questions suivantes au Gouvernement jurassien :

- 1) Combien de commissions cantonales permanentes ou non, de groupes de travail liés au département de l'économie (mais éventuellement à d'autres départements comme la formation par exemple), prévoient la présence d'un-e ou plusieurs représentant-e-s de l'économie ?
- 2) Combien de représentant-e-s de ces milieux y siègent globalement ?
- 3) Le Gouvernement peut-il fournir la liste de ces représentant-e-s, sur la base des 5 dernières années, et indiquer lequel-le-s représentent des entreprises conventionnées ?
- 4) Sur les 5 dernières années, le Gouvernement peut-il donner la liste par voyage, des entreprises ou associations invitées à des « prospections » à l'étranger ? et quel est le taux de représentant-e-s d'entreprises conventionnées dans ces invité-e-s ?
- 5) Le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'une commission aussi importante que la commission tripartite jurassienne devrait pouvoir compter dans les rangs des membres patronaux, un-e représentant-e de la Convention patronale de l'horlogerie, signataire d'une CCT d'ampleur nationale qui couvre environ 60% des entreprises horlogères du canton ? A titre d'exemple.

Delémont, le 27 avril 2016

Groupe VERTS et CS-POP
Pierluigi Fedele

